

**Secrétariat du conseil
d'administration**

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n°4 du 19 décembre 2017

Fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

En accord avec la charte de pilotage des paramètres techniques du Régime et considérant les propositions du directeur examinées en comité spécialisé de pilotage actif-passif, le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2017	2018
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2003	1,2123
Variation de la VA	1%	
Valeur de service du point (VS)	0,04487	0,04532
Variation de la VS	1%	
Rendement technique = VS / VA	3,74%	3,74%

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot